

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.025

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 février 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,
M. MEGLIO, M. MERLE, M. CAU,
Mme FAUQUET-MOLL

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**
« SOCIAL, JEUNESSE ET FAMILLE »

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

La Commission « Social, Jeunesse et Famille » qui s'est réunie le 30 janvier 2012, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission « Social, Jeunesse et Famille »
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	15 000,00
○ FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES ET INTERNES RESISTANTS PATRIOTES – SECTION DE ROYAN- (F.N.D.I.R.P.)	500,00
○ LES RESTAURANTS DU CŒUR (CHARENTAIS MARITIMES)	1 500,00
○ LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	400,00
○ ROYAN SOLIDARITE	1 000,00
○ SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER DE ROYAN ET COTE DE COTE DE BEAUTE (S.N.S.M.)	18 500,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD